

Votre budget

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B78 vers B			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de gestion administrative	30,00€	20 %	1	30,00 €
	livret apprentissage numérique	15,00 €			15.00 €
	Autre				
FORMATION	Pratique	55,00 €	20 %	7	385,00 €
	Simulateur				
	Heures en supplément				
MONTANT TOTAL EN € TTC					430,00 €

* 1 = Taux TVA réduit ** 2 = Taux TVA normal

Informations complémentaires : Documents à fournir : photos agréées ANTS (Ephoto) , carte d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile de - de 6mois (facture eau ou électricité ou téléphone pas d'échéancier) (+attestation hébergement et carte d'identité hébergeant si justificatif à un autre nom)



AUTO - MOTO - ECOLE
CAP CONDUITE
2 AGENCES



GUÉRET

Tél. 09 81 81 84 05

N° Agrém. : E1902300010

AUBUSSON

Tél. 05 55 67 88 45

N° Agrém. : E1802300010



Formation 7 h
B (78) vers B

Votre moto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesse automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesse manuel. Quelle formation ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : M. JUNIA Christophe, responsable pédagogique
Téléphone : 06 95 30 37 67 E-mail : capconduite@gmx.fr



site web : capconduite23.fr

Cachet de l'auto-école

AUTO-ÉCOLE CAP CONDUITE
Mr JUNIA Christophe
4, avenue Fayolle — 23000 Guéret
Tél. 09 81 81 84 05
Siret : 791 909 286 00043
N° Agrément : E1902300010



Horaires d'ouverture bureau

lundi	/	/
mardi		14 h - 18 h
mercredi		14 h - 18 h
jeudi	/	14 h - 18 h
vendredi		14 h - 18 h
samedi	9 h 00 - 12h30	/

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Pour pouvoir suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

LE PROGRAMME DE FORMATION	
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie B, à changement de vitesse manuel. Appartenant à l'établissement.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> La formation est pratique et individuelle. Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut-être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION PRATIQUE

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	2 h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
2	5 h	Condition de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B. BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE
en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) : à :

Né(e) le :


Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatiques pour des raisons non médicales :

N° du permis de conduire :

A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : 

Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire blanc: Préfecture Exemplaire bleu: Élève Exemplaire rose: Établissement

AVERTISSEMENT : Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduire dérivatif correspondant.

INP 00001 - 41 317

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

